

À quoi sert le PLU ?

Le Plan local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence en matière d'urbanisme. Il définit le projet communal en établissant les principales règles applicables à l'utilisation du sol sur le territoire de la Ville.



Il doit :

- favoriser un développement harmonieux de la Ville,
- proposer une planification urbaine à moyen terme (10-15 ans),
- intégrer les principes du développement durable,
- être compatible avec les documents supra-communaux (qui interviennent à l'échelle de l'agglomération, du département, de la région ou de l'État).